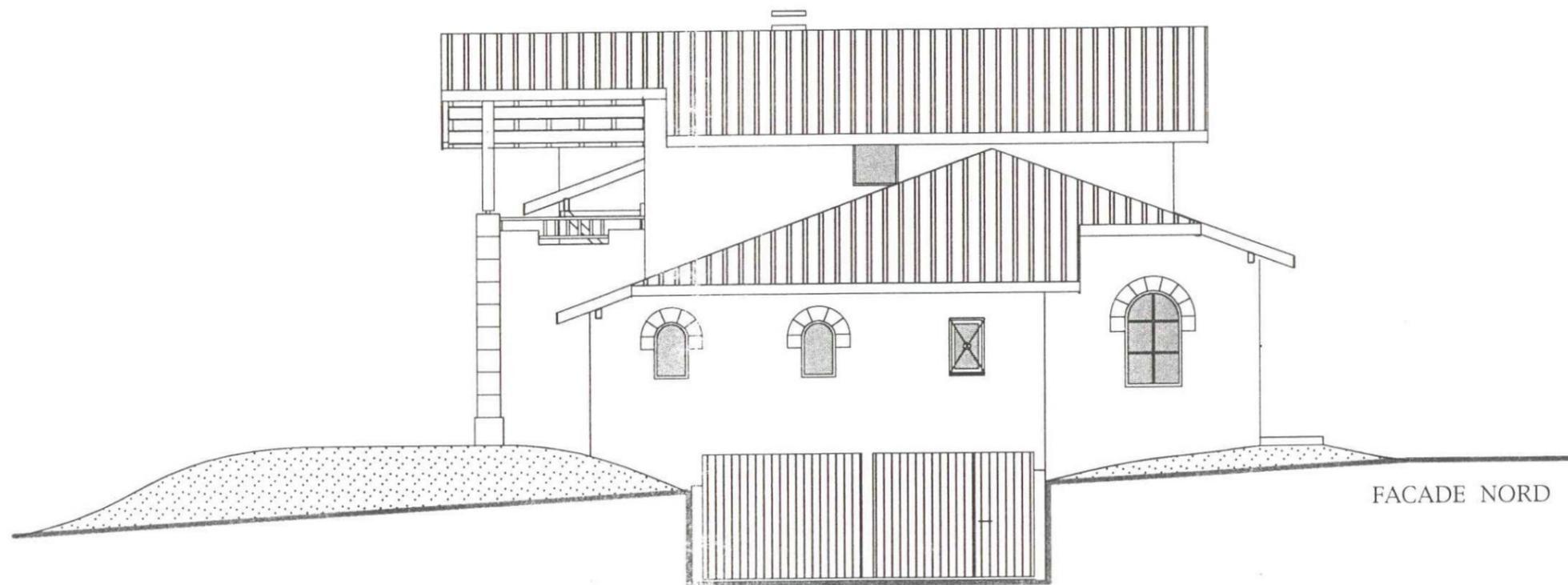


FACADE SUD



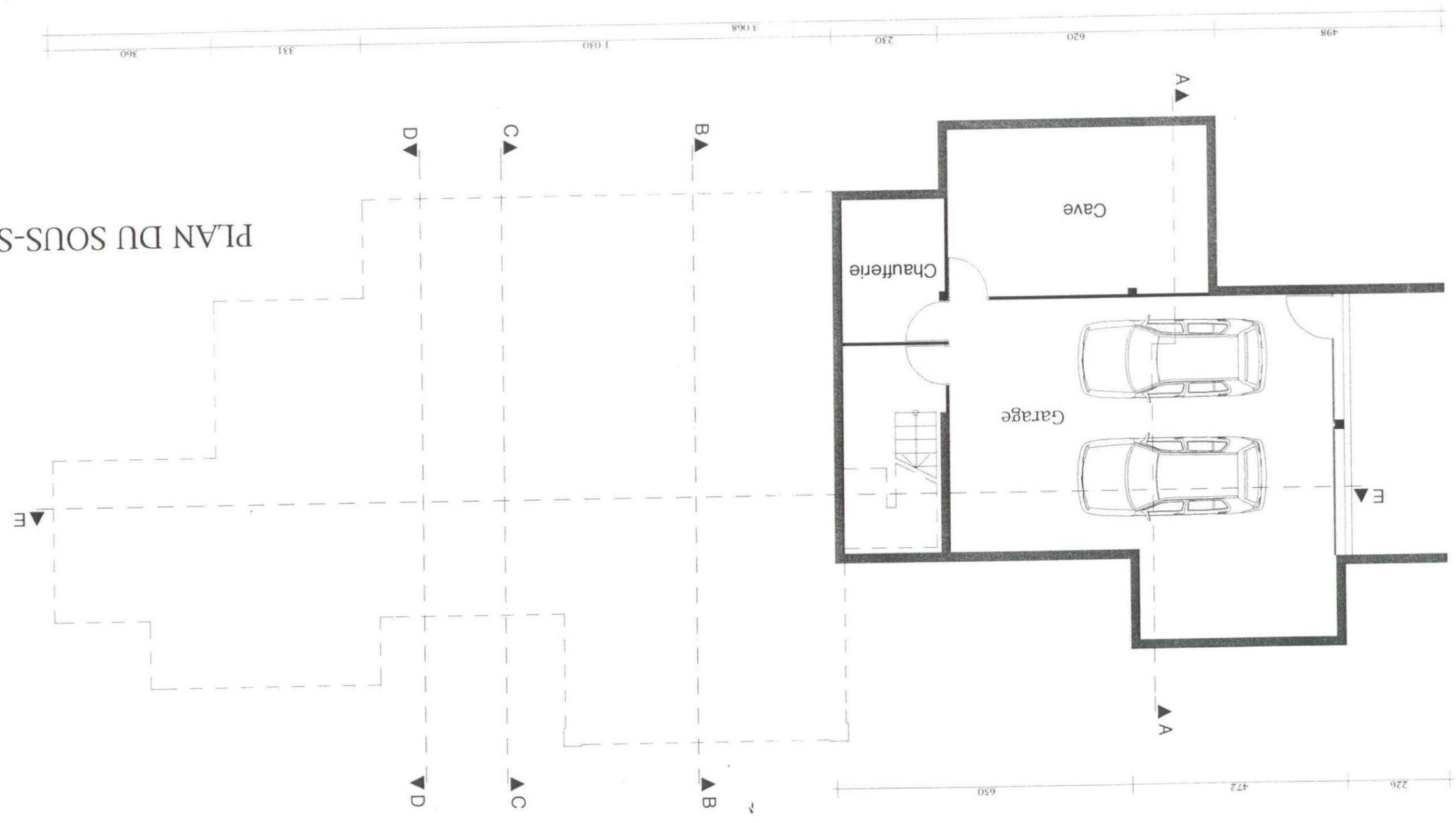
FACADE NORD

LUC LIMINANA ARCHITECTE  
26 RUE D'ESPAGNE  
64100 BAYONNE  
TEL: 05 59 59 71 82  
FAX: 05 59 25 73 04

Echelle : 1/ 100

LUC LIMIRANA ARCHITECTE  
 26 RUE D'ESPAGNE  
 64100 BAYONNE  
 TEL: 05 59 59 71 62  
 FAX: 05 59 25 73 04  
 Echelle: 1/100

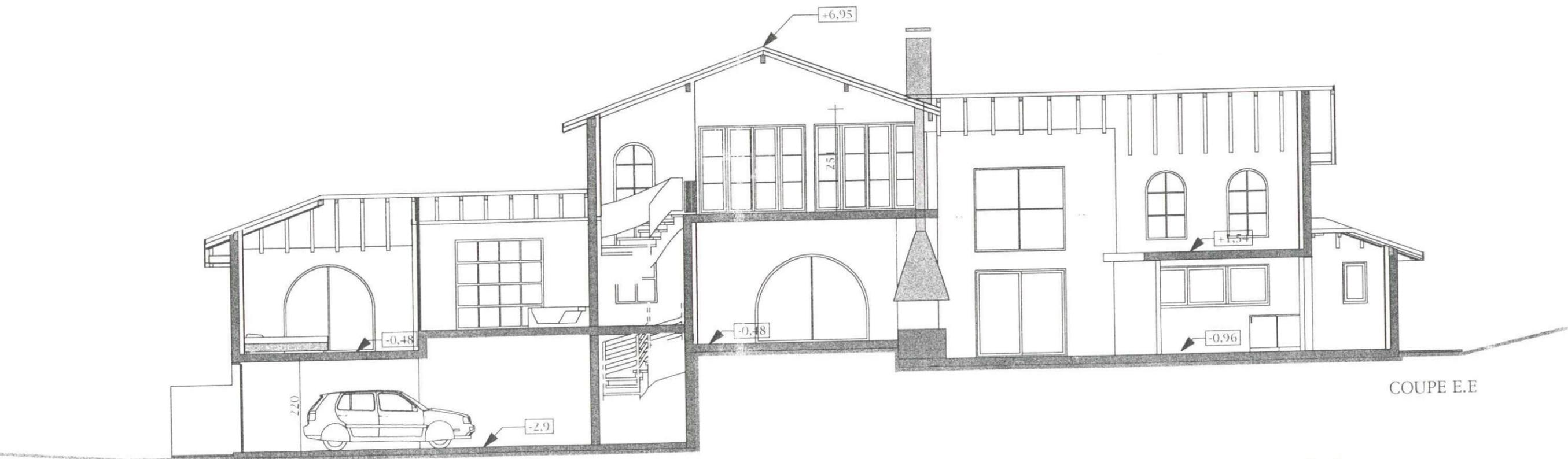
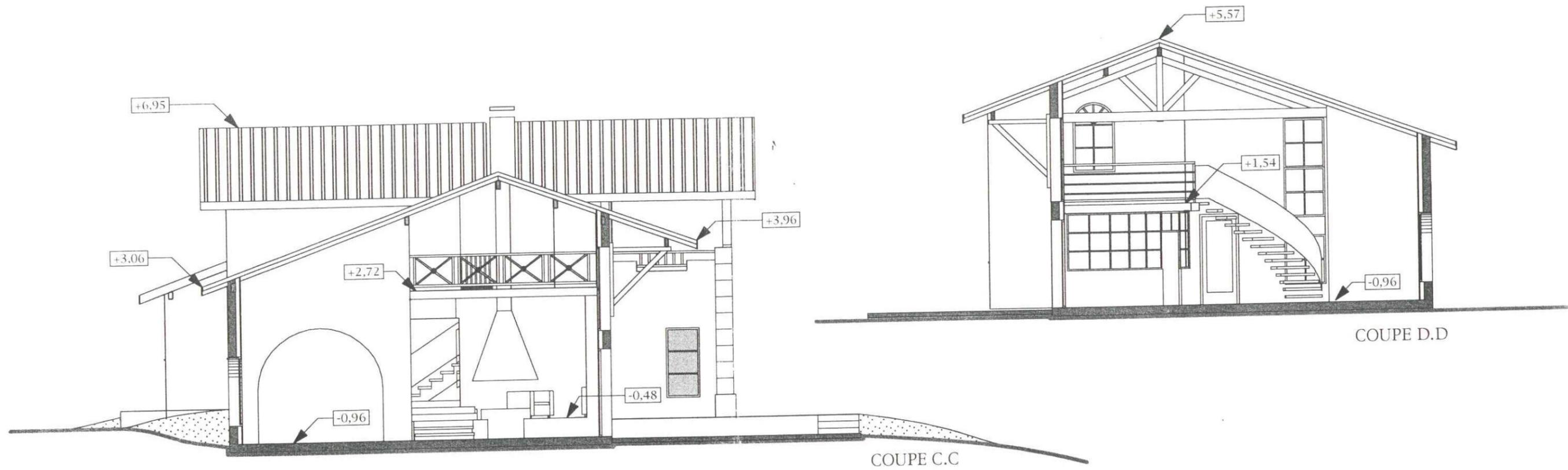
PLAN DU SOUS-SOL



380 20 280 20 280 20 180 195  
 1.375

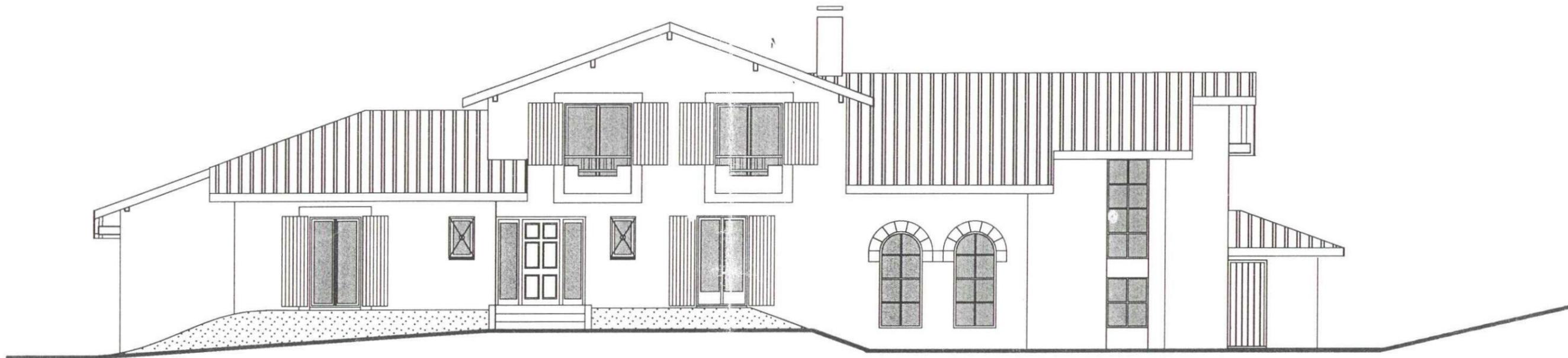
226 472 650

498 620 230 3.068 1.030 331 360



LUC LIMIRANA ARCHITECTE  
 26 RUE D'ESPAGNE  
 64100 BAYONNE  
 TEL: 05 59 59 71 62  
 FAX: 05 59 25 73 04

Echelle : 1/ 100



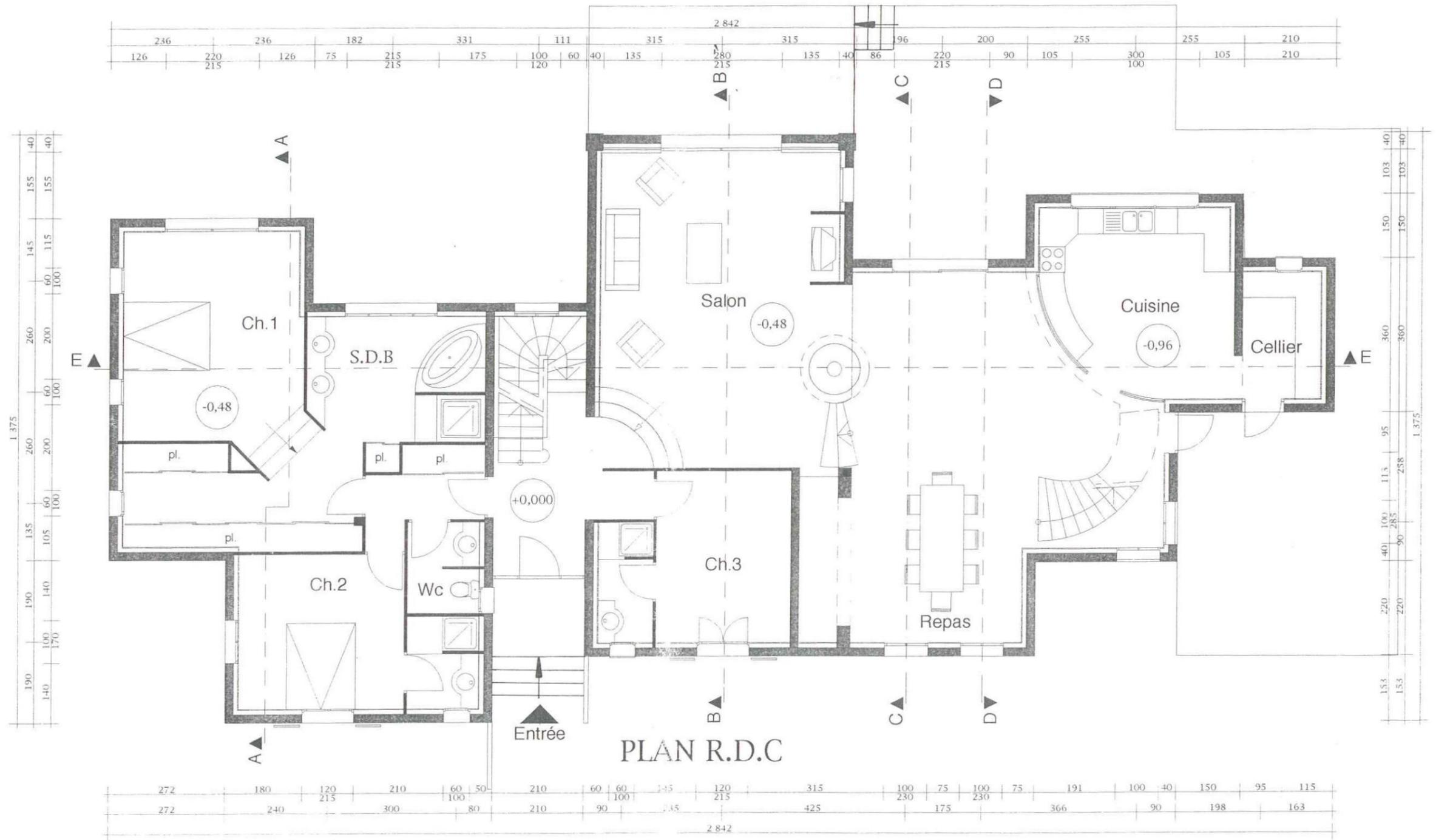
FACADE OUEST



FACADE EST

LUC LIMIRANA ARCHITECTE  
26 RUE D'ESPAGNE  
64100 BAYONNE  
TEL: 05 59 59 71 62  
FAX: 05 59 25 73 04

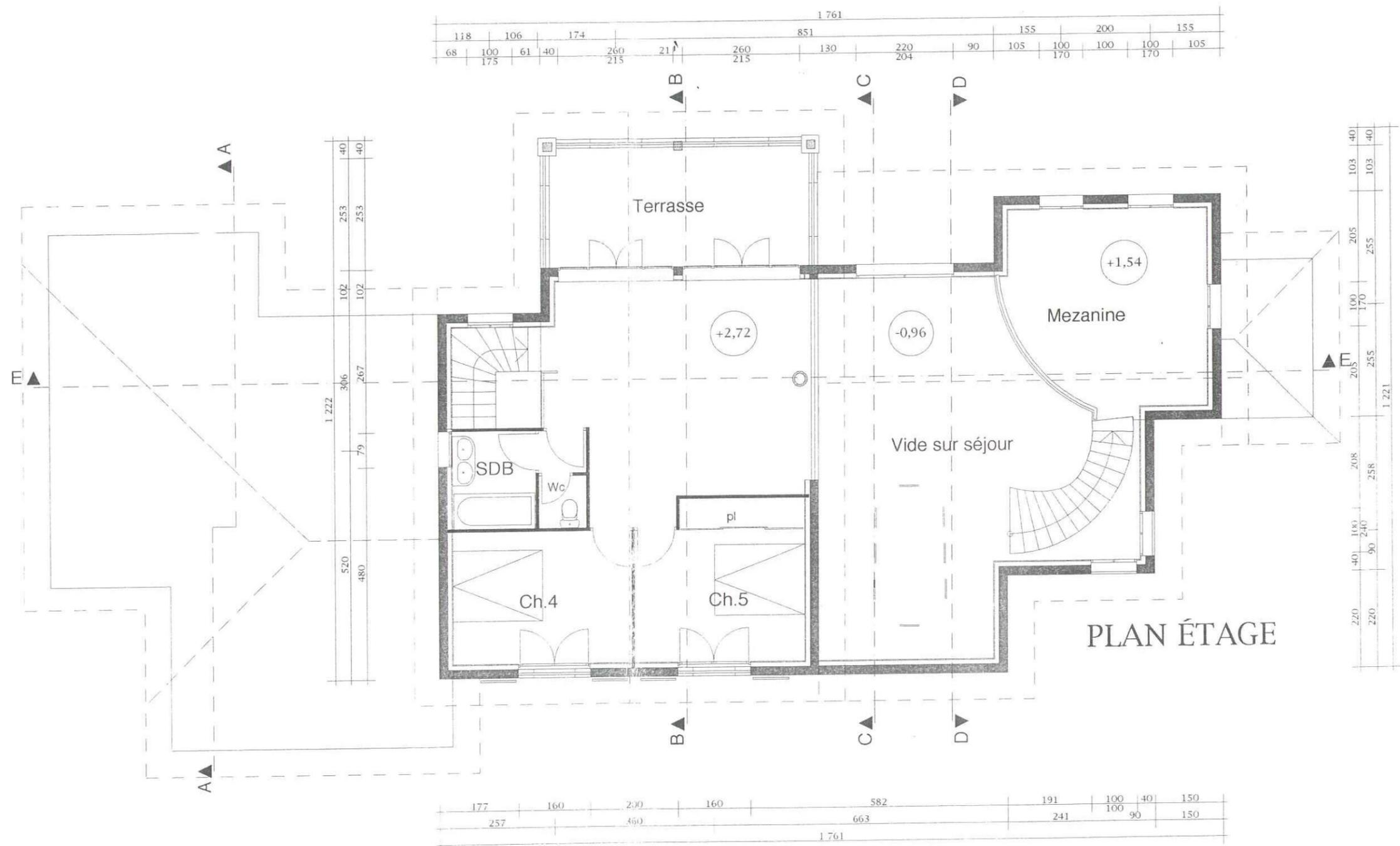
Echelle : 1/100



PLAN R.D.C

LUC LIMIRANA ARCHITECTE  
 25 RUE D'ESPAGNE  
 64100 BAYONNE  
 TEL: 05 59 59 71 62  
 FAX: 05 59 25 73 04

Echelle : 1/ 100



LUC LIMIRANA ARCHITECTE  
 26 RUE D'ESPAGNE  
 64100 BAYONNE  
 TEL: 05 59 59 71 62  
 FAX: 05 59 25 73 04

Echelle : 1/ 100

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
640693285165177893	M RAJOL HERVE	S		

## TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	10136		10136	10136		
Valeur locative moyenne	3846		3846	3846		
A B A T T E M E N T S	• Général à la base	%	%			
	• Personne(s) à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %	10 %			
	- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %	15 %			
	• Spécial à la base	%	%			
	• Spécial handicapé	10 %	10 %			
Base nette d'imposition	10136		10136	10136		
Taux d'imposition 2016	19,32 %	%	2,43 %	0,435 %	%	Total des cotisations
Cotisations 2016	1958		246	44		2248
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2015	19,32 %	%	2,43 %	0,431 %	%	
Rappel cotisations 2015	1865		235	42		
Variation en valeur	+93		+11	+2		
Variation en pourcentage	+4,99 %	%	+4,68 %	+4,76 %	%	
Abattements de référence 2003/2016	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016						
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 70
(a) Cotisations	2186	2523	+337	+15,42 %	Prélèvements :	+ 172
(b) Allègements					- pour base élevée	+ 33
(c) = (a) - (b) Somme à payer	2186	2523	+337	+15,42 %	- sur rés. secondaires	
					Plafonnement selon le revenu	
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME S						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
17,44 %	5400384436L	MAISON		H	10136	2523
Cotisation référence 2003						

## MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016

Compte-tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
0 810 012 034\* - Courriel : [cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr)  
- Courriel : CENTRE PRÉLÈVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
SIP BAYONNE SAID BAYONNE ADOUR 11 RUE VAUBAN  
BOITE POSTALE 11 64109 BAYONNE CEDEX  
Tél : 05 59 44 66 26 Courriel : [sip.bayonne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.bayonne@dgfip.finances.gouv.fr)



## AVIS D'IMPÔT 2016

## TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

## CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BAYONNE  
11 RUE VAUBAN BP11  
64109 BAYONNE CEDEX

eco'pli 67 STRASBOURG PIC 17.11.16 C10202



5335012714 0004

M RAJOL HERVE  
RESIDENCE MOYRIE  
43 RUE DE HAUSQUETTE  
64600 ANGLLET

En 2017, vous devez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 2 000 €.

## Vos références

Numéro fiscal : 01 69 420 353 347 C  
Référence de l'avis : 16 64 7306331 24

Identification de votre imposition :  
Département : 640  
PYRENEES ATLANTIQUES  
Commune : 540  
URCUIIT  
Lieu d'imposition : 0031  
129 CHE EYHERALDE  
Numéro FIP : 640 69 32 8516517789 3  
Numéro de rôle : 780  
Date d'établissement : 02/11/2016  
Date de mise en recouvrement : 31/10/2016

## Votre situation

**MONTANT A PAYER**  
Au plus tard le 15/12/2016 **2 523,00 €**

**Détail du montant à payer**  
Montant de votre taxe d'habitation 2 523,00 €  
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 0,00 €

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.

SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre taxe d'habitation ? »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

M RAJOL HERVE  
RESIDENCE MOYRIE  
43 RUE DE HAUSQUETTE  
64600 ANGLLET

## TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021664730633124TIP  
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TH / CAP  
1664730633124 R 780 2016 64059 15/12/2016 Montant : 2523,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
CS 89074  
35907 RENNES CEDEX 9

166473063314 M

RAJOL HER

001110000122 53780216647306331240640590907906 252300

# Frédéric FEUILLETTE

NOTAIRE  
D.E.S.S. Droit du Commerce International



19, Avenue Amédée Dufourg  
64600 ANGLET  
Téléphone : 05.59.58.22.55  
Télécopie : 05.59.31.19.48

## ATTESTATION

V.Ref :  
N.Ref :

ANGLET, le 23 avril 1999

JE SOUSSIGNE, Maître Frédéric FEUILLETTE, Notaire à ANGLET  
(Pyrénées Atlantiques), 19 Avenue Amédée Dufourg,

### CERTIFIE ET ATTESTE

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, ce jour :

Monsieur Hervé RAJOL, demeurant à BAYONNE (64100), 64 avenue  
Dubrocq,

A ACQUIS de Monsieur Philippe BONHOMME, demeurant à BAYONNE  
(64100), 11 rue Cassaigne,

Une parcelle de terre située à URQUIT (P.A.), « Filon », Chemin Rural dit  
d'Eyhéraide, Quartier Chatorteguy, figurant au cadastre rénové de cette Commune sous les  
relations suivantes :

*Section AS n° 11 « Filon » pour Iha 94a 68ca  
Section AS n° 12 « Filon » pour Iha 75a 35ca*

Soit une contenance totale de :..... 3ha 70a 03ca

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de DEUX CENT CINQUANTE  
MILLE FRANCS (250 000 Francs) payé comptant.

### EN FOI DE QUOI

J'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.